

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GAP

BP 140
05004 GAP CEDEX
FAX : 04 92 51 83 35
www.infogreffe.fr
TEL : 04 92 51 01 92

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET GIRAUD
69 boulevard Georges Pompidou
05000 GAP

V/REF :
N/REF : 2011 B 259 / 2012-A-1145

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE GAP certifie qu'il a reçu le 02/07/2012,

Procès-verbal d'assemblée générale en date du 06/04/2012
- Changement relatif à l'objet social

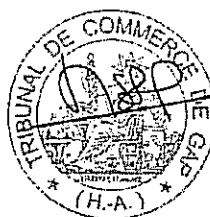
Statuts mis à jour en date du 06/04/2012

Concernant la société

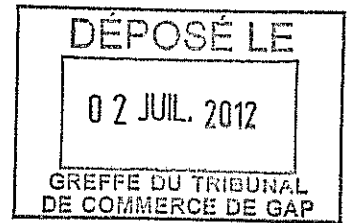
A.C.C.
Société à responsabilité limitée
avenue des Martyrs
05230 Chorges

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-1145 le 02/07/2012
R.C.S. GAP 533 939 211 (2011 B 259)

Fait à GAP le 02/07/2012,
LE GREFFIER



12A1145



A.C.C.
Société à Responsabilité limitée
au Capital de 1 500 Euros
Siège Social : Avenue des Martyrs
05230 CHORGES
R.C.S GAPB 533 939 211 - 2011 B 00 259

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DES ASSOCIES

L'An Deux Mille douze

Et le 6 avril, à 18 heures,

Au siège social fixé Avenue des Martyrs – 05230 CHORGES

Sont présents :

- | | |
|---|---------------------|
| - Monsieur Gilles KAUB, propriétaire de | 76.5 parts sociales |
| - Madame Aude KAUB, propriétaire de | 73.5 parts sociales |

Total égal au nombre de parts du capital social : 150 parts sociales

Monsieur Gilles KAUB préside la séance en qualité de gérant associé.

Il constate, que tous les associés titulaires ensemble de 150 parts sociales qui représentent le capital, sont présents. Il déclare que l'Assemblée est de ce fait régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale .

Le Président dépose sur le bureau :

- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport du gérant (art.50 loi du 24/07/1966)

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

GK AK

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Approbation du rapport de la gérance,
- Extension de l'objet social

Monsieur Gilles KAUB donne alors lecture de ses rapports et fournit toutes les explications complémentaires qui lui sont demandées par les associés.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris acte du rapport du gérant décide d'étendre leur objet social en ajoutant aux activités déjà existantes les suivantes :

- la pose de cuisine et salle de bain intégrée ; l'achat, la vente et la pose d'aménagement ; la vente de tous accessoires de cuisine et salle de bain.

L'article 3 des statuts est en conséquence modifié.

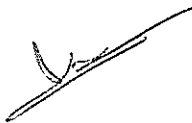
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Gilles KAUB déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, clos et signé après lecture par les associés.

Gilles KAUB



Aude KAUB

